

## **PROVINCE DE QUÉBEC**

### **MUNICIPALITÉ DE SAINT-PATRICE-DE-SHERRINGTON**

À la séance extraordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 12 juin 2017 à compter de 19 h au 300, rue Saint-Patrice, Sherrington.

Sont présent(e)s :

M. Daniel Lussier, maire ;  
M. Mauro Lando, conseiller n° 1 ;  
Mme Isabelle Leduc, conseillère n°2 ;  
M. Daniel Laplante, conseiller n°4 ;  
Mme Louise Lussier, conseillère n° 5.

Est absent :

M. Pierre Boisvert, conseiller n° 3 ;  
M. Éric Beaudin, conseiller n° 6.

Sont également présents :

M. Jacques Tremblay, Secrétaire-trésorier adjoint ;

Les membres présents forment le quorum.

### **VÉRIFICATION DU QUORUM, PÉRIODE DE RECUEILLEMENT, OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE**

À 19 h, M. Daniel Lussier, maire, déclare la séance ouverte après la vérification du quorum et la période de recueillement. Un constat est fait par l'ensemble des membres du conseil à l'effet qu'ils ont bien reçu l'avis de convocation.

rés : 2017-06-118

### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

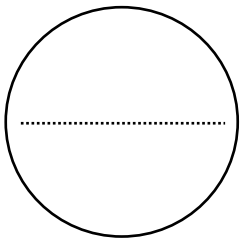
Il est proposé par Isabelle Leduc, conseillère, appuyée par Mauro Lando conseiller, et résolu unanimement d'accepter l'ordre du jour tel que lu.

**ADOPTÉE**

rés : 2017-06-119

### **RÈGLEMENT N° 310 SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX - ADOPTION ;**

- Attendu l'article 145.21 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19-1) permettant d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à la conclusion d'une entente entre le requérant et la Municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge ou le partage des coûts relatifs à ces travaux ;
- Attendu que ces dispositions permettent également d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement au paiement, par le requérant, d'une contribution destinée à financer tout ou partie d'une dépense liée à l'ajout, l'agrandissement ou la modification d'infrastructures ou d'équipements municipaux requis pour assurer la prestation accrue de services municipaux découlant de l'intervention visée par la demande de permis ou de certificat ;
- Attendu l'importance pour la Municipalité de voir au paiement par le requérant d'une contribution destinée à financer l'accroissement futur des services municipaux qui seront requis par le projet ;
- Attendu l'importance de prévoir des mécanismes souples, rapides et efficaces afin de permettre le développement de la Municipalité en harmonie avec ses règlements d'urbanisme et dans le respect de la capacité financière des contribuables ;



Attendu que la Municipalité désire contrôler de manière efficace les investissements portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, particulièrement quant à la qualité de ces travaux ;

Attendu qu' un avis de motion a été régulièrement donné lors d'une séance du conseil municipal tenue le 4 juillet 2016 par Monsieur Mauro Lando, conseiller ;

Attendu que la lecture du règlement n'est pas nécessaire puisqu'une copie du projet a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture ;

Attendu que Daniel Lussier, président d'assemblée, a mentionné l'objet du règlement et sa portée durant la séance tenante ;

Attendu qu' une assemblée publique de consultation a été tenue le 18 mai 2017 relativement à l'objet du règlement ;

Considérant la *Résolution no 2017-05-085* ;

Attendu qu' à l'issue du processus d'approbation référendaire tenue le 12 juin, la tenue d'un referendum n'est pas requise ;

En conséquence, il est proposé par Mauro Lando, conseiller, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et résolu unanimement que le *Projet de Règlement n° 310 sur les ententes relatives à des travaux municipaux* soit adopté tel que rédigé.

**ADOPTÉE**

rés : 2017-06-120

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

La séance est levée à 19 h 05 sur une proposition de Isabelle Leduc, conseillère, appuyé par Louise Lussier, conseillère, et ce résolu unanimement.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
M. Daniel Lussier, Maire

\_\_\_\_\_  
M. Jacques Tremblay,  
Secrétaire-trésorier adjoint

Je, \_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_ de la Municipalité de Saint-Patrice-de-Sherrington, signe pour approbation, toutes les résolutions adoptées à la séance extraordinaire tenue le 12 juin 2017.